



CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Aux syndicats
FSF – SSP Vaud - SUD

Lausanne, le 30 janvier 2023

Indexation des salaires

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Etat a bien reçu votre courrier du 26 janvier 2023 sur votre demande renouvelée de l'ouverture de négociations sur l'indexation des salaires, qui a retenu toute son attention.

Le Conseil d'Etat, comme mentionné dans son courrier du 20 janvier 2023, rappelle qu'il est conscient des attentes de la fonction publique et reste attentif à l'évolution des conditions de travail dans plusieurs domaines. C'est pourquoi il a choisi d'aborder la problématique du renchérissement de manière large, en présentant un paquet équilibré, mêlant mesures salariales pour les secteurs public et parapublic et tenant compte également des difficultés rencontrées par la population en général.

Si le Conseil d'Etat n'entend pas revenir sur le dispositif global tel que présenté le 8 décembre 2022, octroyant 182 millions de francs pour l'indexation des salaires, la lutte contre la vie chère et l'amélioration des régimes sociaux, il réexaminera la situation de l'indexation cette année sur la base des indicateurs usuels et procédera à une consultation.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat réaffirme sa volonté d'ouvrir dès maintenant des discussions et négociations sur plusieurs autres dossiers d'importance pour les collaboratrices et les collaborateurs de l'Etat de Vaud, notamment la lutte contre le harcèlement, l'égalité salariale, le travail de nuit, la protection des lanceurs d'alerte, ainsi que la prévention des risques psychosociaux.

À cet effet, une délégation du Conseil d'Etat souhaite vous recevoir le **jeudi 23 février 2023, à 09h30**, pour une première séance d'échanges, qui permettront de fixer le calendrier et les modalités de négociations dans les domaines évoqués ci-dessus.

De plus, comme indiqué dans son courrier du 20 janvier 2023, le Conseil d'Etat confirme la tenue cet automne d'assises du secteur social institutionnel parapublic, répondant ainsi favorablement à la demande de l'Association vaudoise des organisations privées pour personnes en difficulté (AVOP). Dans l'attente de cet événement, le gouvernement prendra prochainement contact avec les partenaires concernés pour un premier échange sur les mesures à prendre en vue d'une amélioration des conditions de travail.

S'agissant du secteur sanitaire parapublic, et comme indiqué dans son courrier du 20 janvier courant, le Conseil d'Etat entend reprendre les discussions concernant les revalorisations salariales, qui à partir de 2019, ont d'ores et déjà amené l'Etat à injecter des montants importants.

Par la présente, le Conseil d'Etat tient enfin à rappeler son attachement au partenariat social et sa volonté de maintenir un dialogue constructif avec tous les partenaires afin de continuer à améliorer les conditions de travail dans les secteurs public et parapublic.

Tout en vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce qui précède, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Christelle Luisier Brodard

LE CHANCELIER



Aurélien Buffat